

ANNEXE V - APPENDIX V

DEMANDE D'UN PERMIS DE CONDUIRE
POUR RALLYE DE REGULARITE FIA

(Valable du 26 au 30 Octobre 2022)

Cette demande ne concerne que les personnes ne possédant pas la licence de compétition, obligatoire pour tous les membres de l'équipage, et doit être impérativement retournée, accompagnée d'un certificat médical, à **l'Automobile Club de Monaco, avant le 14 Octobre 2022.**

NOM :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance : / ____ / ____ / ____ / Lieu :

« J'accepte sans réserve les termes des Règlements de la FIA et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'assurances ci-jointes ainsi que celles mentionnées à l'Art. 8 du Règlement particulier du « 6^e E-RALLYE MONTE CARLO (22^e RALLYE MONTE-CARLO ZENN) », valant notice d'information. J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire (mais non obligatoire) que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens.

Je décharge l'Automobile Club de Monaco, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens et qui ne seraient pas indemnisés par les assurances souscrites par l'ACM ».

Date : / ____ / ____ / ____ /

Signature :

Un certificat médical attestant de la non contre-indication à participer à une épreuve automobile devra être fourni.

N.B. : la somme de 80 € doit être réglée en même temps que les droits d'engagement et ne sera pas remboursable en cas de forfait.

CE PERMIS DE PILOTAGE VOUS SERA REMIS LORS DES CONTROLES ADMINISTRATIFS.